

F - 2026

**DECISION DU PRESIDENT PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Décision n° 70/2026**

**Objet : Signature du devis de la Société ABERADERE IMPRESSION pour l'impression et la livraison du magazine communautaire de juillet 2026**

**Le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans ;

**VU** le Code de la commande publique et notamment l'article R.2122-8 ;

**VU** la délibération n°2026-48 en date du 10 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans ;

**Considérant que** le Président peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et services d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée ;

**Considérant** que les devis demandés pour l'impression et la livraison du magazine communautaire de juillet 2026 ;

**Considérant** le devis remis par la Société ABERADERE IMPRESSION.

**DECIDE**

**Article 1 :** De signer le devis pour l'impression et la livraison du magazine communautaire de juillet 2026 avec la Société ABERADERE IMPRESSION, pour un montant global et forfaitaire de 4 050€ HT soit 4 455€ TTC.

**Article 2 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors du prochain conseil communautaire.

**Article 3 :** La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet au titre du contrôle de légalité.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

**Article 5 :** Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Peyrehorade, le 02 juillet 2026

Le Président de la Communauté de Communes du  
Pays d'Orthe et Arrigans

**Jean Marc LESCOUTE**



Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 040-200069417-20260702-D\_2026\_70-DE

